

# Mort du tiers-payant généralisé : une victoire pour la CSMF



**Enfin un premier acte pour retrouver la confiance des médecins libéraux. La ministre de la santé Agnès Buzyn a annoncé dimanche 22 octobre que l'engagement du Président de la République de rendre le tiers-payant « généralisable », et non généralisé, serait tenu.**

En clair, le tiers-payant restera possible mais ne deviendra pas obligatoire. Cette décision est à mettre au crédit de la CSMF qui, résolument opposée à un tiers-payant obligatoire pour tout et pour tous, défend depuis toujours le tiers-payant social pour les populations défavorisées (CMU, ACS), et au-delà, laissé à l'appréciation du médecin.

Le rapport de l'IGAS remis à la ministre donne également raison à la CSMF sur l'infaisabilité technique de la mise en place d'un tiers-payant généralisé. Elle n'a eu de cesse de dénoncer le casse-tête administratif et bureaucratique engendré par un tel dispositif faisant du médecin un contrôleur au lieu d'un soignant et qui, au final, pénaliserait le patient. Rappelons que la CSMF a proposé, lors de la concertation sur la loi de santé en 2015, une alternative qui a été totalement ignorée : le paiement monétique à débit différé santé.

*Communiqué de presse du Président, Jean-Paul Ortiz.*